

**PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 AVRIL 2015 A 18 H 30
MAIRIE DE TROUY**

L'an deux mille quinze le quatorze avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Didier GEORGES, Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Olivier MAUPETIT, Stéphanie DEDION, Nathalie BERNIOT, Anne-Marie FERREIRINHO, Marc SOUDY, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Bertrand TISSIER, Anne MICHALEUVIEZ, Marc BELLENGER, Bernard BOURDU.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Didier GUICHARD, Roland GOGUERY, Olivier GALOPIN, Patrick SEGAUD, Pascal GOUDY, Laetitia PREVOST, Delphine SIAB, Stéphanie LHOSTE, Laurent GOSCINSKI.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Didier GUICHARD, Roland GOGUERY, Olivier GALOPIN, Patrick SEGAUD, Pascal GOUDY, Laetitia PREVOST, Delphine SIAB, Stéphanie LHOSTE, Laurent GOSCINSKI.

Ont donné Pouvoir : Roland GOGUERY à Olivier MAUPETIT,
Nadine MOREAU à Sandrine FLOUZAT,
Béatrice RATELET à Franck BRETEAU
Didier GHUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO,
Delphine SIAB à Coralie DEROCHE,
Olivier GALOPIN à Didier GEORGES,
Patrick SEGAUD à Rachel TANNEUR,
Laurent GOSCINSKI à Sophie SARIAN,
Laetitia PREVOST à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Après que Monsieur le Maire ait fait part des pouvoirs à l'assemblée, il a déclaré que le quorum était atteint.

Il a ensuite donné la parole à Monsieur Bertrand TISSIER lequel s'est exprimé sur les absences :

Il rappelle que pour un moment aussi important que celui du vote du budget, il lui paraît plus que compliqué que seulement la moitié « bonifiée » de l'équipe municipale soit présente.

Il ajoute que sauf erreur de sa part, l'équipe de la majorité est composée de 12 Conseillers présents sur 22...

« Nous 3 élus de l'opposition n'avons manqué aucun Conseil depuis le début de la mandature et je refuse catégoriquement que ce soit nous qui permettions le quorum pour un sujet tel que le vote du budget. De plus nous n'aurions pas pris part au vote pour l'élection du 8^{ème} adjoint ce qui veut dire qu'y compris pour cette délibération-là vous n'auriez pas eu le quorum physique. Je vous rappelle que nous n'avons pas participé au vote de l'organisation de l'équipe municipale et pour rester cohérents, nous n'avons pas voté pour votre poste de Maire et votre répartition.

Nous ne ferons pas le quorum physique pour l'examen du budget, à vous de convoquer un Conseil municipal dans les délais légaux prévus par la loi. Il n'est pas acceptable qu'il manque plus de 10 élus sur 22... ce n'est pas sérieux »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bertrand TISSIER pour sa participation très démocratique !!!

Il ajoute que son équipe a pu démontrer une certaine efficacité et que dès lors que les délibérations ne peuvent être prises qu'avec le vote de la majorité, il propose de lever la séance et de convoquer un Conseil dans les règles de l'art, d'en référer également à la Madame la préfète qui pourra donner de manière exceptionnelle un délai supplémentaire puisque le vote du budget doit se faire avant le 15 avril.

Il demande aux Conseillers présents de s'organiser car le Conseil municipal pourrait avoir lieu le samedi qui suit voir même le dimanche... il les remercie de s'être déplacés pour cette séance

La séance est levée à 18 H 45 (environ...)